

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 11 avril 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal déplacée dans les locaux périscolaires, en séance ordinaire, le mercredi 11 avril 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 04 avril 2018.

Présents: Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN, Véronique LEGUAY

Représentés: Laure DELIGNY, Bruno SUEUR

Secrétaire de la séance: Sylvie DUFOSSE

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition 2018 (DE201806)

Monsieur le Maire notifie à l'assemblée la baisse des dotations à compter de 2018, baisse qui s'élève à la somme de 27.871 €. Pour le bon fonctionnement du budget communal, il serait souhaitable d'augmenter de 13,43 % les taux d'imposition des taxes directes locales afin de palier à cette baisse.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur cette éventuelle hausse des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la majorité (4 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions) mais propose d'appliquer une légère augmentation à compter de 2019.

Puis le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2017 et d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

taxe d'habitation	16,35 %
taxe foncière (bâti)	18,08 %
taxe foncière (non bâti)	36,70 %
CFE	13,12 %

3) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur ROGER présente aux membres du Conseil Municipal les propositions du Maire pour le Budget Primitif 2018 de la Commune.

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	280 204	002	Excédent antérieur reporté	320 795
012	Charges de personnel	196 785	013	Atténuations de charges	17 000
014	Atténuations de produits	27 000	70	Produits des services	18 900
65	Autres charges gestion courante	61 976	73	Impôts et taxes	219 257
66	Charges financières	4 792	74	Dotations et participations	177 652
67	Charges exceptionnelles	2 000	75	Autres produits gestion courante	24 500
022	Dépenses imprévues	10 000	77	Produits exceptionnels	200
023	Virement à la section d'Invest.	188 709			
042	Dotations aux amortissements	6 838			
	Total	778 304		Total	778 304

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté		001	Résultat reporté	7 846
16	Remboursement d'emprunts	50 600	10	Dotations Fonds divers Réserves	25 607
20	Immobilisations incorporelles		1068	Excédent de fonct. capitalisé	142 214
204	Subventions d'équipement versées		13	Subventions d'investissement	68 499
21	Immobilisations corporelles	168 534	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours	221 079	165	Dépôts et cautionnements reçus.	500
			021	Virement de la section de Fonct.	188 709
			040	Subventions d'équipement	6 838
	Dont Restes à réaliser	198 223		Dont Restes à réaliser	48 163
	Total	440 213		Total	440 213

Approbation du BP 2018 (DE201807)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	778 304 €	778 304 €
Section d'Investissement	440 213 €	440 213 €
TOTAL	1 218 517 €	1 218 517 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018.

4) Destination de l'immeuble 22 La Place (DE201811)

Monsieur le Maire rappelle la situation de l'immeuble sis 22 La Place à MOYENNEVILLE appartenant à la Commune. Cet immeuble, précédemment loué, a été libéré à la date du 31 décembre 2017 et est actuellement vacant.

La Commission des Bâtiments Loués a examiné les possibilités d'aménager cet immeuble en logement d'habitation, mais d'importants travaux s'avèrent nécessaires. Elle statue pour un projet de vente de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre en vente l'immeuble sis 22 La Place,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour cette vente.

5) Vente d'herbe sur les parcelles cadastrées section ZP 116 et 144 (DE201808)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de location de Monsieur FORESTIER Jean-Jacques en date du 26 mars 2018 concernant le terrain jouxtant le stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir une convention entre la Commune et Monsieur Jean-Jacques FORESTIER accordant une vente d'herbe sur les parcelles cadastrées section ZP n° 116 et n° 144 moyennant la somme de 250,00 € pour l'année 2018.

6) Reprise des responsabilités des commissions : Bâtiments religieux - Urbanisme - Aménagement des espaces de vie

Monsieur Bruno SUEUR ayant quitté la commune, il y a lieu de revoir les commissions dont il avait la responsabilité.

Après débat, les commissions concernées seront composées comme suit :

Commission Bâtiments religieux :

Responsable : DUFESTEL Eric

Membres : EECKHOUT Claude, LEGUAY Véronique

Commission Urbanisme :

Responsable : PARAISSOT Gérard

Membres : ROGER Gérard, CARPENTIER Marcel, EECKHOUT Claude, DELECUSE Vincent, SALLE Philippe

Commission Aménagement des espaces de vie :

Responsable : ROGER Gérard

Membres : DUFESTEL Eric, DELECUSE Vincent, EECKHOUT Claude

Concernant la Commission Communication et information, Madame DELMOTTE Audrey remplace Monsieur SUEUR Bruno en qualité de membre.

7) Mise en conformité des ERP - demande d'agenda d'accessibilité programmée (DE201810)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les propriétaires des établissements recevant du public (ERP) doivent mettre en accessibilité leurs établissements et que des diagnostics ont été réalisés courant 2014.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en accessibilité les ERP de la Commune de MOYENNEVILLE suivant une estimation financière d'environ 160.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre en accessibilité les ERP suivants :

Eglise de Moyenneville

Eglise de Bouillancourt

Salle Communale de Bouillancourt

Salle des Fêtes de Moyenneville

Complexe scolaire

- de fixer à 9 ans le délai d'intervention suivant les capacités financières de la Commune,

- de déposer la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

8) Vente de deux imprimantes et d'une tonne à lisier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux imprimantes (A3 et A4) ne sont plus utilisées au secrétariat et propose de les vendre.

Après discussion, il est décidé de laisser ces deux imprimantes au CCAS qui pourra les vendre lors d'une prochaine brocante et profitera de cette recette.

Quant à la tonne à lisier, il est décidé d'informer la population pour une vente au plus offrant pour pièces.

9) Cérémonie du 8 mai

10 h 30 Cérémonie religieuse.

11 h 15 Rassemblement du Conseil Municipal sur la Place, des enfants des écoles et de toute la population derrière les drapeaux des anciens combattants.

Cérémonie du souvenir aux plaques commémoratives.

11 h 30 Délégation au monument aux morts.

11 h 45 Délégation au monument route d'Abbeville.

12 h 00 Vin d'honneur à la Salle Polyvalente et distribution de friandises aux enfants ayant chanté la Marseillaise.

10) Cimetière de Bouillancourt-sous-Miannay - nouvelle concession (DE201809)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'une nouvelle concession dans le cimetière du hameau de Bouillancourt-sous-Miannay.

Monsieur le Maire soumet cette demande aux membres du Conseil Municipal qui se prononcent par 13 voix contre et 1 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne plus accorder de nouvelle concession dans le cimetière du hameau de Bouillancourt-sous-Miannay.

11) Questions diverses

Monsieur EECKHOUT suggère qu'un marquage soit mis en place à l'arrêt de bus devant l'école.

Madame DUFOSSE fait état de trous rue du Journal à Bienfay. La CCV est informée de l'état catastrophique de cette rue.

Monsieur DELECUSE signale des trous rue Renée Vérité à Bienfay.

Il précise que le bus transportant les enfants vers l'école de MOYENNEVILLE a du retard le lundi matin.

Séance levée à 21 heures 25